

# L'ECHO DE CASTEL-SARRAZIN



## Bulletin municipal



### Dans ce numéro...

- L'EDITO du maire
- MAIRIE : Les activités de la municipalité
- RETROSPECTIVE : Retour sur le centenaire du 11 novembre
- HISTOIRE : Tout savoir sur le 8 mai
- DOSSIER : Le plan communal de sauvegarde
- UNE ENTREPRISE A L'HONNEUR : La Marmotte
- DEMOCRATIE : Le budget participatif citoyen
- VIE DU VILLAGE : Le mot des associations
- AU QUOTIDIEN : Les infos utiles





# *L'édito du maire*

---

Une nouvelle année vient de s'écouler et l'équipe chargée de la conception du bulletin municipal vous présente son 10<sup>e</sup> numéro... Déjà 10 ans d'investissement dans ce nouveau support de communication qui vous permet, je l'espère, de trouver des réponses à certaines de vos questions de la vie quotidienne. 10 ans de plaisir à partager, avec vous, nos activités au sein du conseil municipal.

Cette année encore, vous y trouverez les actions réalisées et celles en cours telles que la rénovation complète des translucides des arènes, la pose d'un défibrillateur extérieur, la réfection du pont de Brohana, l'achat d'un tracteur neuf et d'un broyeur d'accotement et la tant attendue amélioration du débit internet sur notre commune. De nombreux autres investissements et travaux pourront encore être réalisés à l'avenir grâce à la bonne santé financière de notre village.

Au premier janvier 2019, Monsieur Kevin Laubit a été titularisé à temps plein comme employé communal au sein de la commune.

Suite au dernier recensement effectué début 2019, nous avons une preuve supplémentaire de l'attractivité de notre village qui a vu sa population augmenter significativement (548 habitants).

Un travail remarquable a été réalisé pour la commémoration du centenaire de l'armistice de 1918. Une exposition a pu être présentée grâce à des objets prêtés par les habitants de la commune et un collectionneur privé attirant 350 personnes du village, des écoles et des environs. Une conférence organisée le samedi, animée par le colonel Philippe Kleb qui a su captiver l'attention de tous les participants, a connu un franc succès faisant salle comble. La journée du 11 novembre a débuté par la plantation d'un arbre du souvenir suivie d'une cérémonie de commémoration émouvante avec la participation de jeunes musiciens et des militaires de notre village puis d'un repas convivial et animé. Un grand merci à tous les acteurs qui ont œuvré pour faire de cette commémoration un grand moment de l'année 2018.

2019 est une année éprouvante, je garde une pensée émue suite à la disparition de Nicole et Michel, deux acteurs importants de la vie de notre village au cours de ces dernières décennies. Merci à eux pour leur investissement sans faille.

Je vous laisse, dès à présent, découvrir ce nouveau numéro de l'Echo de Castel-Sarrazin et vous donne rendez-vous les 6,7 et 8 septembre pour nos fêtes patronales.

Le Maire

Philippe Novembre

## *Résumé des activités de la municipalité. (Juin 2018 – Mai 2019)*

Séance du 23 juin 2018

### ⇒ **Donation de Mme. Dupouy à la commune**

Monsieur le Maire indique que Mme Elise DUPOUY, domiciliée depuis de nombreuses années en notre commune, lieu-dit « Pèbe » a quitté la Commune de CASTEL-SARRAZIN. Elle nous a fait savoir, par l'intermédiaire de son notaire Maître Nicolas ROBIN de POMAREZ, qu'elle souhaiterait, comme convenu du vivant de son époux, faire don à la Commune de CASTEL-SARRAZIN :



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2242-1 relatif à l'acceptation des dons et legs par le Conseil Municipal,

**Vu** la proposition de Mme Elise DUPOUY d'offrir à notre Commune, un tableau signé de Mme Georgette DUPOUY ainsi que les parcelles ZC numéros 139 et 141.

**Ayant entendu** l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, très honoré par cette proposition,**

**À l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la donation faite par Mme Elise DUPOUY à la Commune de CASTEL-SARRAZIN :

\* d'un tableau signé par Madame Georgette DUPOUY qui sera installé dans la salle de réunion du Conseil Municipal,

\* et des deux parcelles cadastrées section ZC numéros 139 d'une contenance de 1ha 59a 34ca et ZC n° 141 d'une contenance de 02a 71ca,

\* **S'ENGAGE** à respecter la volonté de Mme Elise DUPOUY et à ne pas vendre les parcelles précitées de son vivant.

- **DECIDE** que les frais de Notaire dus à Maître Nicolas ROBIN de POMAREZ seront intégralement à la charge de la Commune.

- **DIT** qu'une lettre d'acceptation de don et de remerciements sera adressée à Mme Elise DUPOUY.

### ⇒ **Adhésion à la médiation préalable obligatoire**



*L'article 5-IV de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice au XXI<sup>e</sup> siècle prévoit que les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certains actes administratifs relatifs à leur situation personnelle peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire dans le cadre d'une expérimentation jusqu'au 18 novembre 2020.*

La médiation est un dispositif novateur qui a vocation à désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Le CDG40 s'est porté volontaire pour cette expérimentation et a été inscrit sur l'arrêté du 2 mars 2018 précisant les modalités de mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire. Le CDG40 souhaite de cette manière se positionner en tant que « tiers de confiance » auprès des élus-employeurs et de leurs agents.

Monsieur le Maire propose donc de confier cette mission au centre de Gestion des Landes. Le Conseil Municipal, **après échange de vues et délibération, décide** à l'unanimité, d'expérimenter la médiation préalable obligatoire et de confier la mission au Centre de Gestion des Landes dans le cadre d'une convention que Monsieur le Maire est autorisé à signer.

Le coût de la médiation s'élèvera à 200 euros.

⇒ **Stagiairisation de Monsieur Kévin LAUBIT**

M. le Maire propose la stagiairisation de M. Kévin LAUBIT à partir du 1er janvier 2019 et précise que cet agent polyvalent, compétent et consciencieux donne entière satisfaction. Un tour de table est réalisé. Cette stagiairisation est **acceptée** à la majorité 9 voix pour et 1 voix contre.



*Le stage est à la fois une période d'apprentissage des fonctions et une période probatoire au cours de laquelle le fonctionnaire stagiaire doit faire la preuve de son aptitude professionnelle. Cette période suit la nomination et précède la titularisation. Cette étape est primordiale dans le processus de recrutement d'un agent de la fonction publique.*

## Séance du 21 septembre 2018

⇒ **Approbation du rapport annuel des Eschourdes 2017 concernant le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif**

Après présentation du rapport annuel 2017 des Eschourdes sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement non collectif, précédemment approuvé par le Comité Syndical en date du 28 Juin 2018, le Conseil Municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité ce rapport.



⇒ **Adhésion des communes d'Amou, Bastennes, Brassempouy, Caupenne, Gaujacq, Nassiet, Pomarez et Poyartin à la compétence Assainissement Collectif du Syndicat Intercommunal des Eschourdes - Adhésion de la commune de Gaujacq à la compétence Schéma Directeur d'Assainissement - Modification des statuts en conséquence.**

**Vu** les articles L5211-17 et L5212-17 du CGCT,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 15 mars 2000 autorisant la transformation du Syndicat Intercommunal d'eau potable des Eschourdes en Syndicat à la carte, et les statuts annexés,

**Vu** les délibérations du Comité Syndical des Eschourdes décidant l'exercice de la compétence Assainissement Collectif et Schéma Directeur d'Assainissement

**Vu** les délibérations des Conseils Municipaux d'Amou, Bastennes, Brassempouy, Caupenne, Nassiet, Pomarez et Poyartin, décidant de transférer au SIAEP des Eschourdes leur compétence Assainissement Collectif,

**Vu** la délibération de la commune de Gaujacq décidant de transférer ses compétences Assainissement Collectif et Schéma Directeur d'Assainissement,

**Vu** les statuts modifiés en conséquence.

**Vu** la délibération du Comité Syndical des Eschourdes en date du 28 juin 2018 acceptant les transferts de compétences susdits et la modification des statuts.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le transfert de la compétence Assainissement Collectif des communes d'Amou, Bastennes, Brassempouy, Caupenne, Gaujacq, Nassiet, Pomarez et de Poyartin au Syndicat Intercommunal des Eschourdes.

**ACCEPTE** le transfert de la compétence Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Gaujacq.

**APPROUVE** la modification des statuts.

⇒ **Achat tracteur**

Devis HT de tracteurs d'occasion incluant la reprise de l'ancien véhicule :

<b>Entreprise</b>	<b>Description véhicule</b>	<b>Prix</b>
<b>DUVIGNAU SAS Hagetmau</b>	Massey Ferguson type 5425, 85 ch, 1450 heures avec chargeur frontal (Godet et pales)	36 000 € TTC
<b>LANDIMAT SA Saint-Paul-Lès-Dax</b>	New Holland type TD90, 90 ch, 1920 heures avec chargeur frontal (Godet et pales) (déduction faite de la reprise de l'ancien tracteur de 5000 € TTC)	34 000 TTC

Considérant les sommes non-négligeables et tenant compte des probables surcoûts qui seront induits par l'usage de ces véhicules d'occasion (usure, probabilité de panne plus élevée, nécessité d'un entretien plus approfondi...), la commission s'est interrogée sur la possibilité d'acquisition d'un véhicule neuf et a de ce fait sollicité les entreprises ci-dessous (devis incluant la reprise de l'ancien véhicule) :

<b>Entreprise</b>	<b>Description véhicule</b>	<b>Prix</b>
<b>DUVIGNAU SAS Hagetmau</b>	Massey Ferguson 4707, 85 ch, neuf avec chargeur frontal (Godet et pales). Non disponible immédiatement.	52 800 € TTC
<b>LANDIMAT SA Saint-Paul-Lès-Dax</b>	New Holland T5.85, 85 ch, neuf avec chargeur frontal (Godet et pales). Non disponible immédiatement.	43 800 € TTC
<b>SARL POLE AGRI Castel-Sarrazin</b>	Case IH Farmall 95A powershuttle, 95 ch, neuf avec chargeur frontal (Godet et pales). Disponible au 1 décembre 2018.	47 400 € TTC

**Après échange de vues, le conseil s'accorde** dans sa majorité et décide de s'orienter vers un véhicule neuf.

Deux propositions pertinentes retiennent l'attention de l'assemblée :

- Proposition 1 de la société LANDIMAT SA                    43 800 €
- Proposition 2 de la société SARL POLE AGRI                47 400 €

Bien que faisant remarquer la différence de prix (3000 € sur le prix H.T.), l'assemblée dans sa majorité fait valoir la proximité de l'entreprise SARL POLE AGRI, implantée sur notre commune ce qui facilitera grandement la maintenance du véhicule (pannes, révisions...) et limitera ainsi les coûts annexes (pas de frais de déplacement des mécaniciens, moindres difficultés pour dépanner, faire acheminer le véhicule en cas de panne...). Elle fait également remarquer la disponibilité rapide du véhicule de la SARL POLE AGRI et sa puissance supérieure qui ne peut être que propice aux besoins de la commune.

**Après échange de vues, le Conseil municipal décide** de se prononcer sur l'achat définitif du tracteur:

Par 9 voix Pour et 1 abstention,

**le Conseil municipal valide la proposition de la SARL POLE AGRI, d'un montant de 47 400 € TTC** et charge Monsieur le Maire de réaliser les formalités nécessaires en vue de l'acquisition du véhicule.

Le véhicule sera financé par un prêt AGILOR (Crédit Agricole) à un taux de 0,86% sur 5 ans.

 *Le nouveau véhicule a été livré début 2019...Equipé d'un frontal avec en outre une paire de fourches, nul doute qu'il répondra aux besoins de la commune pour plusieurs années !*



#### ⇒ **Organisation de la journée du 11 novembre (100ème anniversaire).**



En cette année du 100ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, le Conseil Municipal et le Ministère de l'intérieur souhaitent porter une attention toute particulière aux commémorations.

Après échange de vues, le programme ci-dessous est validé:

- ➔ Cérémonie particulière à 12h15 au monuments aux Morts,
- ➔ Plantation d'un arbre du souvenir à l'aire de jeux,
- ➔ Repas sur inscription ouvert à la population.

Pour la confection du repas, Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité Mme Marie TRUCHAT, traiteur. Sollicitation validée à l'unanimité.

#### Séance du 08 décembre 2018

#### ⇒ **Création d'un emploi temporaire d'agent recenseur pour le recensement de la population 2019**

Monsieur le Maire informe que Madame DULAU Marie-Suzanne a été recrutée comme agent recenseur pour effectuer le recensement de la population de la commune pour 2019.

#### ⇒ **Rapport annuel du SIETOM.**

Mme. Marie-France Deyris, déléguée communale au SIETOM de Chalosse, présente au conseil municipal le rapport annuel 2017 des activités du syndicat. Le conseil municipal approuve celui-ci à l'unanimité.



*A noter une amélioration des performances de tri dans la commune depuis 2016 (papier, plastique et verre) ! Des efforts qui paient mais qui restent tout de même inférieurs aux performances de tri à l'échelle des 122 communes du SIETOM. Il est possible de faire encore mieux ! Mobilisons-nous pour le tri.*



## Bilan 2016

Bilan des collectes du SIETOM et de la commune

Matériau	SIETOM		Commune		Ratio commune /ratio SIETOM
	Tonnage Collecté (en T)	Ratio (en kg/hab)	Tonnage Collecté (en T)	Ratio (en kg/hab)	
P	2 042	26,2	10	18,1	⊗
E	608	7,8	3,8	6,9	⊗
V	2 252	28,9	13,4	24,4	⊗

P= Papiers + cartonnette E= Emballages (bois, et fibres plastiques, briques alimentaires, emballages métalliques) V= Verre

## Bilan 2018

Bilan des collectes du SIETOM et de la commune

Matériau	SIETOM		Commune		Ratio commune /ratio SIETOM
	Tonnage Collecté (en T)	Ratio (en kg/hab)	Tonnage Collecté (en T)	Ratio (en kg/hab)	
P	1 987	25,8	11,4	20,8	⊗
E	538	7,0	3,4	6,2	⊗
V	2 131	27,6	11	20,1	⊗

P= Papier E= Emballages V= Verre

## Séance du 15 mars 2019

### ➤ Approbation du Compte Administratif 2018

Le compte administratif 2018 de la Commune fait ressortir un **excédent de fonctionnement de 291 164,80 €** et un **excédent d'investissement d'un montant de 2 721,60 €**. Monsieur TORRES Xavier, Président de séance, soumet ce document à l'approbation du Conseil Municipal. Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Après avoir constaté le résultat de clôture 2018, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention, approuve le compte administratif de la Commune et donne décharge au Maire pour sa gestion durant l'année 2018.

### ➤ Approbation du Compte de Gestion 2018

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis, celui de tous les mandats ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celle à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget 2018, **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCLARE, par 10 voix pour et 1 abstention**, que le compte de gestion de la COMMUNE de CASTEL-SARRAZIN dressé pour l'exercice 2018, par Mme Françoise DUCLOS, Trésorier d'AMOU-POMAREZ, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## ⇒ **Affectation des résultats de l'exercice 2018**

<b>RÉSULTATS DE L'EXERCICE au 31/12/2018</b>	
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	291 164,80€
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</b>	2 721,60€
<b>AFFECTATION DES RÉSULTATS SUR L'EXERCICE 2018</b>	
<b>* Article 1068 – Affectation de réserves</b>	33 059,40€
<b>* Article 001 - Report à nouveau débiteur en Section d'investissement</b>	2 721,60 €
<b>* Article 002 - Report à nouveau créateur en Section de Fonctionnement</b>	258 105,40€

L'affectation des résultats sur l'exercice 2018 est votée par 10 voix et 1 abstention par le conseil municipal.

## ⇒ **Externalisation de la paie à compter du 1er Mai 2019**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de décharger le secrétariat de mairie des tâches chronophages et fastidieuses de réalisation des paies, l'ALPI propose aux collectivités / établissements un service afin de les assister dans l'établissement de la paie des agents et des élus. Cette prestation qui consiste à élaborer les documents requis pour la liquidation des traitements et indemnités versés aux agents et élus, à savoir :

- Bulletins de paye,
- Etat des caisses (URSSAF, CNRACL, ...)
- Etat récapitulatif,
- Fichier HOPAYRA,
- Envoi des états déclaratifs sur les plateformes.

Cela permet d'avoir une assurance sur la fiabilité des traitements et leur conformité au regard des règles toujours très complexes et fluctuantes en ce domaine et en constante évolution.



Enfin, le coût modique de cette prestation rend financièrement intéressant le choix d'y adhérer.

La prestation se réaliserait aux conditions suivantes : La contribution au Centre de Gestion est fixée sur la base d'un coût de 3€ par mois et par bulletin, auquel se rajoute la participation de 58 € par déclaration sur net entreprise. Une convention sera établie entre l'ALPI et la Mairie.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion au service d'externalisation de la paie proposé par l'ALPI.

Considérant l'intérêt pour notre structure d'adhérer à ce service, et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Décide, à compter du 1er Mai 2019

- de confier la réalisation de la paie des agents et des élus à l'ALPI.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document y afférent.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2019.

### ⇒ Installation de miroirs



Monsieur le Maire fait état de demandes d'installation de 2 miroirs, émanant d'administrés : un à l'intersection de la route de Gaujacq et de la RD 15 et l'autre, à l'intersection entre route de l'église et la RD15.

Dans un souci d'améliorer la sécurité de ce carrefour, des devis seront demandés.

### ⇒ Définition des orientations budgétaires 2019

Les projets d'investissements 2019 sont délibérés :

#### VOIRIE

- Revêtement enrobé ou tri couche du Pont de Brohana,
- Achat de jumbos et mise en place pour le Chemin de Labarthe et la Route du Coût,
- Réfection des chemins ruraux blancs : apport cailloux + rebouchage trous,
- Curage des fossés + réfection des accotements Route de Donzacq et autres.



#### ACHATS

- Acquisition d'un broyeur accotement,
- Acquisition de 2 chariots pour le rangement des tables de la salle des banquets et du restaurant,
- Acquisition d'un meuble pour le rangement des équipements basket dans le hall des sports afin de désencombrer l'infirmerie,
- Acquisition de vaisselle pour les locations des locaux,
- Acquisition de panneaux pour le passage piétons de la RD15,
- Acquisition de miroirs pour l'intersection entre la RD 15 / Route de Gaujacq / Route de l'église.

#### PETITS EQUIPEMENTS

- Trois bacs roulants ou caisses au SIETOM DE CHALOSSE pour inciter au tri sélectif dans les bâtiments communaux.

#### BATIMENTS

- Crépi du mur intérieur cimetière (investissement),
- Travaux de peintures à l'école et/ou à la mairie et/ou autres,
- Dernière phase de remplacement des translucides aux arènes et des lambris de l'avant-toit des arènes,
- Pose planches de rives et gouttières à l'église + réfection des planches de rive à l'école.



## Séance du 12 avril 2019

### ⇒ Vote du taux des taxes directes locales 2018

Présentation est faite des bases d'imposition 2019, le Conseil Municipal décide, après délibération de **maintenir les taux appliqués en 2018**, pour chacune des taxes directes locales :

Taxe d'habitation	14,00 %
Foncier bâti	14,00 %
Foncier non bâti	46,95 %

Le produit attendu global s'élève à 123 005 €.

## ⇒ Vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2018, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 585 983 € pour la section de fonctionnement et de 149 901 € pour la section d'investissement.



Les subventions 2019 :

Intitulé	Rappel 2018	Proposition 2019	Détail
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>6670 €</b>	<b>4490 €</b>	
<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
C.C.A.S de Castel-Sarrazin	300 €	300 €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS</b>			
ACCA CASTEL-SARRAZIN	300 €	300 €	
ADMR	229 €	250 €	Simplification comptable
AMICALE SAPEURS POMPIERS POMAREZ	46 €	50 €	Simplification comptable
AMICALE SARRAZINE DU LUYOT	400 €	400 €	
OCCE – COOPERATIVE SCOLAIRE ABCM	1000 €	1000 €	
CADETS DE CHALOSSE CASTEL GAUJACQ	2000 €	0 €	Fusion en cours avec nouveau club Avenir Basket Chalosse
COMITE DES FÊTES DE CASTEL-SARRAZIN	1500 €	1500 €	
SECOURS CATHOLIQUE	100 €	100 €	
ASSOCIATION SOUVENIR FRANÇAIS	31 €	40 €	Simplification comptable
HARMONIE DE POMAREZ	350 €	125 €	25 € par enfant x 5
HARMONIE D'AMOU	175 €	125 €	25 € par enfant x 5
FNACA	300 €	300 €	

Le Conseil municipal souhaite attendre l'issue de la fusion du club de basket-ball « Cadets de Chalosse » avec le nouveau club « Avenir Basket Chalosse » afin de statuer sur le versement de la subvention à la nouvelle association.

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer des sommes arrondies aux diverses organisations pour des raisons de simplification comptable.



Depuis 2018, le versement des subventions aux associations est conditionné à la présentation d'un dossier de demande de subvention (courrier libre + bilan de l'année N-1). A défaut de réception d'un dossier complet, les subventions ne seront pas versées. Plus d'informations sur [www.castel-sarrazin.fr](http://www.castel-sarrazin.fr).

## ⇒ Sécurité incendie : PARTICIPATION POUR L'ACHAT D'UN HYDRANT AVEC L'ENTREPRISE CASTEL FOIE GRAS

Dans le cadre de l'extension de son site, l'entreprise CASTEL FOIE GRAS, afin de répondre aux préconisations du SDIS, doit procéder à l'implantation d'un Hydrant.

Deux possibilités :

- Planter un hydrant (avec débit normal de 60 m<sup>3</sup> utilisable en 2 heures), d'un montant estimatif de 4 621,58 € H.T. soit 5 545,90 € TTC,
- Planter une réserve artificielle de 200 m<sup>3</sup>.



Par courrier en date du 20 Mars 2019, Monsieur Philippe BERGES gérant de cette entreprise, nous fait savoir qu'il privilégie l'implantation d'un hydrant pour des raisons techniques et sollicite la participation de la commune pour cet investissement, dont l'emplacement envisagé en bordure de route, pourrait aussi être utilisé pour les habitations à proximité.

Lecture faite du courrier précité, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Compte-tenu que cet hydrant revêt un intérêt pour la Commune car il permettrait également une éventuelle utilisation pour les habitations voisines, le Conseil Municipal émet un **avis favorable pour une participation à hauteur de 50 % du montant HT.**

Le Conseil Municipal souhaite que le Maire entre en contact avec la Sogedo, pour négocier un prix de vente final plus avantageux.

## Les réalisations au 31 juillet

- A l'automne 2018, des travaux de pose de lambris en bois ont été effectués par la « Menuiserie Gontero » dans le local des associations afin d'améliorer son isolation phonique. Dans le même temps, les bénévoles de l'ACCA de Castel-Sarrazin ont aménagés cet espace avec du mobilier. Grâce à toutes ces actions, on s'entend désormais beaucoup mieux parler pour le plus grand confort de tous.  
Coût : 2 796 €.
- En octobre dernier, les travaux de la rampe d'accès handicapé à l'église ont été terminés avec la pose d'un garde-corps en inox par la société « Métallerie des Luys ». Robustesse et esthétique pour habiller le porche de l'église pour de nombreuses décennies !  
Coût : 1 822,20 €.
- Fin octobre, l'éclairage vieillissant de la salle de réception de la mairie a été entièrement remplacé par de nouvelles dalles d'éclairage LED posées par la société « ADS Electricité ». Une belle lumière blanche rayonnante et de belles économies d'énergies en perspective !  
Cout : 2 044,80 €.
- Pour le 100ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre, deux nouveaux projecteurs LED ont été installés en novembre dernier au monument aux morts pour mettre en exergue les symboles qu'il représente à la nuit tombée. Cout : 1 260 €.



- En janvier dernier, la commune s'est équipée d'un nouveau tracteur auprès de la société « Pôle Agri » pour remplacer son ancien véhicule vieillissant. Doté d'un équipement adapté (frontal et fourches) et du confort des véhicules les plus récents, il répondra à coups sûrs à tous les besoins de la commune pour de bien nombreuses années. Coût : 53 400 €.
- Cet hiver ; toujours dans une volonté de sauvegarde de la voirie communale, des travaux de réfection (pose de jumbos, curage de fossés, nettoyages de roseaux...) ont été effectués dans de nombreux secteurs du village (Route de Lacrique, autres routes...) par la société « LAVIGNE TP ». Coût : 3 224,32 €.
- Pour répondre à un besoin de sécurité, une rampe de sécurité a été fabriquée et posée dans les arènes au niveau de la scène joutant la salle de réception de la mairie. De l'huile de coude et de nombreuses heures de travail pour Patrick Ducourneau pour un beau résultat final. Désormais ; les vaches landaises n'ont qu'à bien se tenir !

- En avril dernier, les bénévoles du comité des fêtes ont construit leur nouveau quartier-général « Lò Mèi Beròi » à proximité des gradins Nord. Un bel aménagement pour admirer les spectacles taurins avec une petite boisson rafraichissante dans les mains.



- Fin avril et ce malgré une météo des plus maussades, le gazon de l'école était d'un vert resplendissant ! Après quelques heures de travail, un gazon synthétique a été mis en place au niveau de la cour de récréation. Coût : 732,07 €.

- Fin avril, la commune s'est équipée de chariots de rangement pour les tables de la salle de restaurant. Désormais ; le rangement est de rigueur. Coût : 631,30 €.



- Fin avril, la commune s'est équipée d'un nouveau broyeur d'accotement auprès de la société « NOREMAT » pour remplacer l'ancien matériel vieillissant. Coût : 14 158,80 €.

- Fin juin, les arènes se sont offertes un nouveau bain de lumière côté nord avec le remplacement des translucides transparents par la société « DARRACQ CHARPENTES ». Coût : 4 250,76 €.

- Fin juin, une réfection en enrobé de la chaussée du « Pont de Brohana » a été réalisée par la société « BTP BAUTIAA ». Coût : 19 367,54 €.

## Les manifestations municipales

*Comme à l'accoutumée, la municipalité a organisé durant l'année les cérémonies républicaines mais également des moments traditionnels propres à la commune au succès populaire toujours au rendez-vous. Retour en images sur ces quelques moments...*



### → **Dimanche 11 novembre 2018...Clôture d'une semaine de nombreuses commémorations pour le centenaire de l'armistice.**

Ce Dimanche 11 novembre 2018, près de 130 personnes se rassemblaient au monument aux morts pour rendre un hommage solennel aux combattants du village, tombés durant la Première Guerre mondiale et conclure ainsi une semaine de commémoration toute particulière pour le centenaire du 11 Novembre.

Huit jours auparavant, une conférence, animée par Philippe Kleb, plongeait près de 70 personnes dans l'histoire de la Grande Guerre et de poilus sarrazins, durant le conflit. Une leçon d'histoire passionnante, illustrée par de nombreux médias, archives inédites et témoignages, qui a conquis toute l'assemblée.

Le lendemain, une exposition mémorielle prenait place à la mairie pour une semaine. Près de 300 personnes, dont les élèves des écoles du regroupement pédagogique intercommunal des Luys, ont pu ainsi découvrir et vivre la Première Guerre mondiale au travers d'affiches, d'archives et d'objets d'époque appartenant aux familles alentour, ainsi qu'à deux collectionneurs landais passionnés, Jérôme Riquet et Francis Falgat.

La veille de la cérémonie, élus et habitants inauguraient le nouvel éclairage mettant en valeur le monument aux morts. Dimanche matin, le maire, entouré des anciens combattants, des élus et des habitants, plantait l'arbre du souvenir, à 11 heures précises, au son de la volée des cloches de l'église Saint-Saturnin et de la Chapelle du Bourcot. Avant le vin d'honneur et le repas populaire, cette semaine du souvenir s'achevait par la cérémonie du centenaire, au monument aux morts, au cours de laquelle toutes les générations du village se sont recueillies pour honorer la mémoire des 36 combattants sarrazins morts pour la France.



### → **Dimanche 20 janvier 2019...Cérémonie des vœux du Maire et repas des aînés.**

Ce dimanche 20 janvier 2019, Monsieur le Maire présentait ses vœux auprès des habitants, du personnel communal, du Conseil municipal, des entreprises et des associations. Après un retour sur les réalisations de l'année passée, il est revenu longuement sur le succès populaire de la semaine de commémoration du centenaire du 11 novembre et a remercié toutes les parties prenantes ayant contribué à sa réussite. Pour l'année à venir, il a rappelé l'engagement et la motivation du conseil municipal pour poursuivre les projets en cours et les mener à leur terme.



A l'issue de la cérémonie, une cinquantaine de convives ont partagé le verre de l'amitié. Dommage qu'il n'y eût pas plus de monde pour ce moment de retrouvailles conviviales...

S'ensuit le traditionnel repas offert aux aînés et préparé par Marie Truchat ! Une valeur sûre pour une excellente après-midi. C'était parti pour l'année 2019 !

### → **Mardi 19 mars 2019...Commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie**

En ce mardi 19 mars 2019 avait lieu la commémoration du cessez-le-feu en Algérie le 19 mars 1962. Le Maire du village Philippe Novembre, les anciens combattants et leur représentant Jean Delas (président de la FNCA) ainsi de la population s'étaient réunis au Monuments aux Morts pour un moment de commémoration et de recueillement en souvenir des 30 000 soldats français tombés en Afrique du Nord lors de la guerre d'Algérie. La cérémonie s'est achevée par un vin d'honneur offert à la mairie et un repas organisé par la FNACA.

### → **Mardi 8 mai 2018...Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945**

Ce mardi 8 mai, les sarrazins et sarrazines de toutes les générations bravaient la pluie pour venir commémorer le 74<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

Entourés par les anciens combattants, l'orchestre des jeunes musiciens du village et le conseil municipal, M. Novembre présidait cette cérémonie avec à ses côtés M. Delas, président de la FNACA et tous les militaires de la commune. Après le dépôt d'une gerbe, tous deux ont donné lecture des manifestes rappelant la Victoire et le nécessaire devoir de mémoire pour toutes celles et ceux qui ont consenti le sacrifice suprême pour rendre à la France son "Honneur et sa Liberté".

A l'issue de celle-ci, l'assemblée s'est recueillie quelques instants avant d'entonner l'hymne national.

Avant de clôturer la cérémonie et de convier la population au vin d'honneur, M. le Maire a annoncé l'organisation d'un banquet le lundi 11 novembre vu le succès populaire rencontré en 2018 !



## → Mardi 18 juin 2019...Visite du Musée des Parachutistes à Pau



En ce mardi 18 juin 2019 ; date symbolique rappelant l'appel à la résistance du Général de Gaulle en 1940 ; la municipalité organisait une visite du musée mémorial des parachutistes à Pau à laquelle étaient conviés en outre les anciens combattants de la commune.

Ayant répondu à l'invitation de la municipalité ; Gaston Conraux, Philippe Kleb, Alexandre Cerruti, Régis Lie, Michaël Jobit accompagnés de M. le Maire Philippe Novembre, sont partis tôt ce mardi 18 juin pour découvrir le musée de la Cité des paras et s'immerger dans plus de 70 ans d'histoire des parachutistes français : Une occasion unique pour découvrir leur l'histoire, leur mémoire mais aussi leur actualité.



Après une visite des plus enrichissantes ponctuée de découverte d'objets d'époque, de séances multimédias interactives et d'explications du guide ; sous un soleil radieux, les invités ont visité les engins de l'armée...une occasion de prendre des photos souvenirs mais aussi de se remémorer toute une époque durant laquelle Gaston Conraux a servi le drapeau tricolore en comptant parmi les effectifs des « paras ». Une histoire, des anecdotes qui ont refait surface et qu'il n'a pas manqué de partager avec un auditoire connaisseur et tout à son attention.

Cette visite s'est achevée par un repas convivial au restaurant au cour duquel tous les convives se sont remis de cette matinée pleine d'émotions qui laissera à coups sûr de très bons souvenirs ! Il semblerait même que l'organisation d'une visite du musée de l'EALAT à Dax se profile à l'horizon...Affaire à suivre.



***Un grand merci à Michaël Jobit pour son aide précieuse à l'organisation de cette matinée !***



## RETROSPECTIVE : Souvenirs des commémorations du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918...

*Du 3 au 11 novembre dernier, la commune se plongeait dans une semaine de commémoration inédite pour célébrer le 100ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Une occasion unique pour découvrir ou redécouvrir la Grande Guerre qui a fait plus de 18 millions de victimes dont parmi elles de nombreux « enfants » du village. Retour sur cette semaine si particulière...*

### Une conférence pour se plonger dans la Grande Guerre

Le Samedi 4 novembre, une conférence interactive « Le 11 novembre 1918 », animée par Philippe Kleb, colonel de l'armée de terre passionné d'histoire militaire moderne, ouvrait cette semaine commémorative. Près de 70 personnes se sont plongées pendant plus de 3h20 dans l'histoire de la Grande Guerre. Une leçon d'histoire passionnante illustrée par de nombreux médias, archives et témoignages inédits. Une soirée également pleine de révélations avec la présentation du parcours de poilus sarrazins durant le conflit : On retiendra en outre l'histoire du soldat Passicos, du soldat Basque, du soldat Cassen mais aussi celles de bon nombre de poilus du village. On se souviendra aussi de l'histoire du camp de prisonniers de Gaujacq ainsi que du rôle ferroviaire de Castel-Sarrazin durant le conflit. Enfin ; on n'oubliera pas les moments d'émotions durant la soirée ; notamment lors de la remise par M. le Maire d'un extrait du carnet militaire du soldat Sorbé Jean à sa descendante Mme. Krzyzaniak Christine. Une archive inédite retrouvée par Philippe Kleb après de bien nombreuses recherches.



On se souviendra aussi de l'histoire du camp de prisonniers de Gaujacq ainsi que du rôle ferroviaire de Castel-Sarrazin durant le conflit. Enfin ; on n'oubliera pas les moments d'émotions durant la soirée ; notamment lors de la remise par M. le Maire d'un extrait du carnet militaire du soldat Sorbé Jean à sa descendante Mme. Krzyzaniak Christine. Une archive inédite retrouvée par Philippe Kleb après de bien nombreuses recherches.

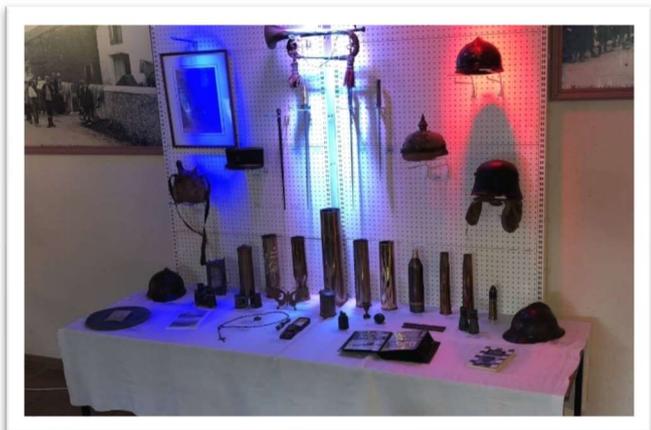
Conquis par cette grande leçon d'histoire, le public a salué unanimement l'immense travail de recherche, de préparation et de présentation. Une conférence d'une telle qualité qui a connu un franc succès bien au-delà des frontières de la commune avec plusieurs présentations qui ont suivies dans une commune voisine et au collège d'Amou. La commission communication adresse tous ses remerciements à Philippe Kleb pour tout son travail et son volontariat !

Pour les absents à cette soirée, le film de la conférence est disponible. Pour le demander, nous vous invitons à adresser votre demande à l'adresse email suivante : [communication@castel-sarrazin.fr](mailto:communication@castel-sarrazin.fr).

**ANNONCE : Rendez-vous en novembre prochain pour une nouvelle conférence sur le Traité de Versailles et la période d'entre 2 guerres. Plus d'infos dans les semaines à venir !**



## Une exposition pour découvrir la Grande Guerre



Le lendemain, une exposition mémorielle prenait place pour une semaine à la mairie. Près de 300 personnes de toutes générations ont pu découvrir et vivre la Première Guerre mondiale au travers d'affiches, d'archives et d'objets d'époque appartenant aux familles alentours, ainsi qu'à deux collectionneurs landais passionnés, Jérôme Riquet et Francis Falgat.

Parmi les visiteurs, on a eu le plaisir de compter les enfants des écoles du regroupement pédagogique intercommunal des Luys : Guidés par Philippe Kleb, les élèves se sont plongés dans l'histoire de la Grande Guerre au cours d'une visite des plus ludiques. Nul doute que des souvenirs resteront gravés dans leur mémoire pour leurs années collèges à venir !

Au cours de cette exposition inédite, les nombreux visiteurs ont pu découvrir une multitude d'objets des collections inédites de Jérôme Riquet et Francis Falgat : Casque Adrian, baïonnette « Rosalie », douilles, obus, artisanat de tranchée, paires de jumelles, nécessaire de couture... autant d'objets qui ont marqué le quotidien des soldats de l'époque face auxquels les visiteurs ne pouvaient rester insensible. Parmi ces objets, deux pièces très rares ont plus particulièrement attiré l'attention : Un clairon du 34<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie de Mont-de-Marsan qui a sonné l'armistice aux champs d'honneur le 11 novembre 1918 ainsi qu'un casque allemand à pointe « Ersatz » du 106<sup>ème</sup> RI saxon. Nous n'oublions pas non plus la présentation de la collection de la presse d'époque (régionale et nationale) mais aussi les nombreuses lettres de correspondance des poilus adressées aux familles. Enfin ; bon nombre de descendants des soldats du village morts pour la France se sont recueillies devant le « Mur du souvenir » sur lequel étaient affichés tous les extraits des carnets militaires.



La commission communication remercie les collectionneurs landais Jérôme Riquet et Francis Falgat pour leur disponibilité et leur générosité ! Elle remercie également les nombreuses familles qui ont répondu spontanément à l'appel de la municipalité et ont partagé les souvenirs de leurs ascendants.





## La mise en lumière du monument aux morts du village

Pour marquer ce 100<sup>ème</sup> anniversaire du 11 novembre 1918, le conseil municipalité avait décidé en début d'année de mettre en valeur le monument aux morts par la mise en place d'un nouvel éclairage et d'une touche de peinture de rafraîchissement. Ce 10 novembre 2018, tout était fin prêt pour l'inauguration officielle. Près d'une trentaine d'habitants se sont recueillis en début de soirée devant le monument aux morts pour découvrir sa toute première mise en lumière. Comme l'a rappelé M. le Maire au cours de son discours, cette mise en lumière était toute symbolique à la veille de l'anniversaire de l'armistice ; une manière de porter une attention aux soldats du village morts pour la France pour qu'ils ne tombent jamais dans l'oubli de la mémoire collective. A l'issue de l'inauguration, les convives ont eu le plaisir de partager le « barricòt de l'amitié » sous le porche de l'église.

## Un arbre du souvenir en hommage aux victimes militaires et civiles

En ce 11 novembre 2018 ; à l'image de tout un pays, le village était à l'effervescence pour cette journée du 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice. Les célébrations ont débuté avec la plantation d'un arbre du souvenir à l'aire de jeu communale à 11 heures précises au son de la pleine volée des cloches de l'église Saint-Saturnin et de la Chapelle du Bourcòt. Des symboles identitaires du village forts et une heure toute particulière puisqu'elle marquait le cessez-le-feu conclu quelques heures plus tôt entre les forces Alliés et l'Allemagne avec la signature de l'armistice. Entouré des anciens combattants, du conseil municipal et près d'une vingtaine d'habitants, M. le Maire plantait un érable en mémoire de toutes les victimes militaires et civiles de la Grande Guerre.



## Une litanie pour les 36 soldats sarrazins « Morts pour la France »

Cette semaine de commémoration s'est achevée en apothéose ce 11 novembre 2018 à 12h15 avec la cérémonie du centenaire au monument aux morts. M. le Maire ouvrait celle-ci face à une assemblée de plus de 130 personnes...du jamais vu ! Parents, enfants, jeunes, moins jeunes...toutes les générations étaient réunies autour du monument aux morts pour célébrer le 100<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire de la guerre et honorer la mémoire de toutes les victimes de celle-ci.



Entouré des conseillers municipaux, des enfants, des musiciens, des anciens combattants et des militaires du village, M. le Maire présidait cette cérémonie unique ponctuée de moments forts. Nous retiendrons en outre la réelle implication républicaine de toute la jeunesse du village : Musiciens, porte-drapeaux, lecteurs, sans oublier les nombreux bouquets de fleurs déposés, la jeunesse a occupé une place prépondérante dans toute la cérémonie : Une mobilisation rassurante pour partager et transmettre le devoir de mémoire aux générations futures ! Autre moment très fort de la cérémonie ; la lecture de la litanie et l'hommage rendu aux 36 combattants sarrazins « Morts pour la France ». Après l'ouverture du ban, les noms des soldats et de leur âge étaient lus lentement au son du glas de l'église : Une solennité protocolaire à laquelle personne n'est restée insensible. Enfin ; nous nous souviendrons de la magnifique clôture de cérémonie avec la Marseillaise chantée à pleine voix par tout le public, le Madelon de la Victoire ainsi que la volée des cloches de l'église accompagnées de la bombe du final.

Pour les absents à la cérémonie, le film et les photos sont disponibles. Pour les demander, nous vous invitons à adresser votre demande à l'adresse email suivante : [communication@castel-sarrazin.fr](mailto:communication@castel-sarrazin.fr).



## Un verre de l'amitié et un repas populaire pour finir en beauté

A l'issue de la cérémonie, près de 130 personnes se sont retrouvées à la salle polyvalente pour partager le verre de l'amitié en musique avec l'orchestre des jeunes musiciens du village puis la grande tablée populaire. Ici encore ; un excellent moment de partage et de convivialité autour de très bonnes gourmandises et d'un succulent repas. Un grand merci à Marie Truchat pour la confection de ce menu de premier choix. La journée de liesse populaire s'est terminée tard dans la soirée dans une ambiance des plus festives aux chants de la Victoire des « Piou-piou » et des « Poilus » !

*Un grand merci à tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin au plein succès de cette semaine de commémoration !*



# HISTOIRE : Tout savoir sur le 8 mai

*Au monument aux morts, encore cette année nous étions nombreux pour fêter le 8 mai 1945.*

Ce jour-là commémore bien d'autres événements tout aussi douloureux que la guerre 39-45. Un petit mémo ci-dessous vous est proposé.

Le 8 mai a été adopté comme le jour de commémoration de la capitulation de l'Allemagne lors de la Seconde guerre mondiale. Pourtant, la réalité est nettement plus complexe. D'abord parce que cet événement ne marque la fin de la Seconde guerre mondiale qu'en Europe, le conflit se poursuivant encore pendant quatre mois dans le Pacifique, entre le Japon et les Etats-Unis. Ensuite parce que différents actes de capitulation ont été signés à différents moments entre le 7 et le 9 mai, selon le référent temporel choisi.



Il y a en réalité deux documents de capitulation : la première capitulation du 7 mai 1945, à Reims, dite fausse capitulation : (photo ci-contre) et la deuxième capitulation du 8 mai 1945, à Berlin. Le grand-amiral Karl Dönitz a été nommé président du Reich par Hitler dans son testament. A la tête d'un gouvernement provisoire du Reich, il tente de négocier une série de redditions partielles face aux alliés occidentaux, afin de pouvoir continuer le combat à l'est contre les troupes soviétiques. Les Américains refusent le compromis. Le général allemand Alfred Jodl, envoyé par Dönitz, signe la capitulation le 7 mai à 2h41 du matin. Ce moment historique a eu lieu dans une salle du Collège technique et moderne de Reims, qui était alors le QG des forces alliées.

Seulement, cette signature n'est pas du goût de Staline, qui regrette l'absence de hauts-représentants soviétiques lors de cette signature. Une seconde capitulation est organisée le 8 mai dans la soirée à Karlshorst, près de Berlin. Cette fois, c'est le Commandant suprême de l'Armée rouge, Gueorgui Joukov, qui préside à la signature. C'est Wilhelm Keitel, commandant suprême des forces armées allemandes, qui signe la capitulation. Elle rentre en application à 23h01 le 8 mai. A l'heure de Moscou, cette heure correspond au 9 mai à 01h01 du matin. Aujourd'hui, c'est le 9 mai qui est célébré comme le jour de la capitulation allemande en Russie.

## 8 mai 1945 : la capitulation



Officiellement, le nom du jour férié correspondant au 8 mai est "Victoire de 1945". L'utilisation du mot armistice, comme dans l'expression "armistice de 1945", que l'on trouve sur certains calendriers, n'est pas correcte. En effet, un armistice est une convention signée par des gouvernements. Elle met fin à un conflit armé en temps de guerre, mais ne met pas fin à l'état de guerre. C'est ce type de document qui a été signé le 11 novembre 1918 dans le wagon de Rethondes, démarrant un cessez-le-feu et les négociations qui aboutiront au Traité de Versailles, signé par l'Allemagne et les Alliés.

En 1945, il s'agit bel et bien d'une capitulation du Troisième Reich. En effet, il s'agit d'une reddition pure et simple d'un belligérant, de la fin des combats et de l'état de guerre. D'où l'appellation "victoire de 1945" et non "armistice de 1945".

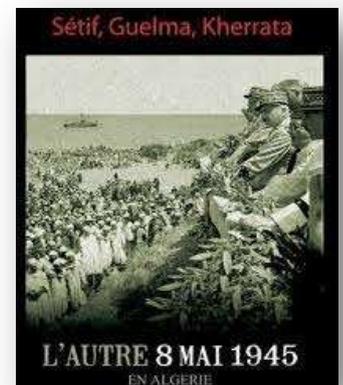
## 8 mai férié

Le 8 mai 1945, à 15 heures, les cloches sonnent pour marquer la fin de la Seconde guerre mondiale en Europe. Le général de Gaulle annonce lui-même la capitulation allemande dans une allocution radiophonique. Partout en France, des scènes de joies accompagnent le 8 et le 9 mai, qui sont exceptionnellement des jours fériés pour célébrer la défaite de l'Allemagne nazie. Il reste alors des soldats allemands dans l'Hexagone (autour des ports de Dunkerque, Lorient ou Saint-Nazaire, notamment). La question des commémorations se pose très vite. Gouvernement et anciens combattants hésitent entre l'établissement d'une date unique - destinée à célébrer les victoires de 1918 et 1945 – et la mise en place d'une cérémonie spécifique à la Seconde guerre mondiale.

La loi n°46-934 du 7 mai 1946 fixe au 8 mai (si c'est un dimanche) ou au dimanche suivant cette date les commémorations de la victoire de 1945. Le 8 mai était jusqu'alors associé à la fête de Jeanne d'Arc (voir plus loin). C'est en 1953 que le 8 mai devient réellement un jour férié institué, au même titre que le 11 novembre, quel que soit le jour de la semaine où il tombe. En 1959, un décret cherchant à limiter le nombre de jours chômés renvoie les Français au travail. Et en 1975, le président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, retire tout caractère officiel à la date. Son geste cherche à marquer la réconciliation franco-allemande, mais irrite de nombreux anciens combattants. C'est finalement François Mitterrand qui redonne au 8 mai son caractère de jour férié. La loi n°81-893 du 2 octobre 1981 rajoute cette journée à la liste des jours chômés dans le code du travail. Ce jour n'est pas célébré en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis ou en Allemagne.

## 8 mai 1945 et Algérie

La journée du 8 mai est également une journée du souvenir essentielle dans les relations franco-algériennes. C'est en effet le 8 mai 1945 que démarrent les massacres de Sétif, Guelma et Kherrata, dans une Algérie alors colonisée par la France. Le drame démarre le 8 mai. Une manifestation de nationalistes algériens, réclamant l'indépendance de leur pays, est organisée en marge d'un cortège célébrant la victoire des Alliés. Ils réclament notamment la libération de leur chef - Messali Hadj - chef du PPA (Parti Populaire Algérien), emprisonné par les autorités françaises. Celles-ci exigent que les manifestants ne portent ni armes, ni drapeau algérien.



Lors de la manifestation, dans la ville de Sétif, un jeune scout musulman brandit un drapeau algérien au cœur d'un quartier très majoritairement peuplé par une population d'origine européenne. La police tente de retirer le drapeau et des tirs éclatent entre manifestants et policiers. Un jeune homme de 26 ans, drapeau algérien à la main, est abattu par un policier. La panique et la confusion s'accroissent alors que musulmans indigènes et populations d'origine européenne échangent des coups de feu. Le bilan dépasse les 20 morts de chaque côté. A Guelma, la police tire, tuant un manifestant. Dans les campagnes, des émeutes à l'encontre des populations d'origine européenne éclatent : 102 personnes sont tuées. Le gouvernement, mené par le général de Gaulle, envoie l'armée sur place. La répression – qui dure jusqu'au 22 mai - est terrible : exécutions sommaires, bombardements de villages, cérémonies de "soumission" au drapeau français. Le bilan officiel établi par les autorités françaises fait état de 1 000 morts. En réalité, le bilan serait cinq à dix fois supérieur selon les historiens.



## Fête du 8 mai

Le 8 mai est également la date de la fête de Jeanne d'Arc. C'est en effet le 8 mai 1429 qu'une armée, menée par Jeanne d'Arc, est parvenue à délivrer la ville d'Orléans, assiégée par les Anglais. Chaque année, les fêtes johanniques d'Orléans célèbrent cet événement, culminant avec un grand défilé dans les rues du centre-ville le 8 mai. La région Centre-Val de Loire et la mairie de la ville ont demandé en 2015 l'intégration de ces festivités dans le patrimoine.



## DOSSIER : LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Vous êtes en possession d'un fascicule concernant le P.C.S. distribué à tous il y a quelques temps.

Un petit memo concernant ce plan de sauvegarde crée par la Sécurité Civile.

Instauré par la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, le plan communal de sauvegarde (PCS) est obligatoire dans toutes les communes concernées par un plan de prévention des risques ou un plan particulier d'intervention. Le PCS constitue l'organisation opérationnelle communale pour faire face à tout type d'événement d'origine : naturelle, climatique, sanitaire affectant la population.

La Sécurité civile figure incontournable du secours et de la gestion de crise en France est sur tous les fronts. Elle s'appuie sur 250 000 sapeurs-pompiers et sur les renforts nationaux qui peuvent intervenir sur l'ensemble du territoire national.

Au cœur de ce dispositif, les soldats du feu représentent le premier maillon de la chaîne du secours. Partout en France, ce service public est un formidable réseau de solidarité et de proximité avec la population. Face aux situations exceptionnelles, la Sécurité civile mobilise ses 2500 hommes et femmes, ses moyens matériels terrestres et aériens sur tous les types de catastrophes pour renforcer les dispositifs de secours locaux. L'éducation et la sensibilisation du public est une autre des missions de la Sécurité civile et plus particulièrement de sa direction générale.

Les experts de la Sécurité civile conçoivent des programmes de formation et des guides pédagogiques pour tous les acteurs de la crise. De quoi leur permettre d'élaborer des plans de secours et de limiter ainsi les effets d'une catastrophe sur la population.

Pendant et après la crise, la Sécurité civile s'appuie sur les 250 000 bénévoles des associations sur tout le territoire. Elle pilote des retours d'expérience et joue un rôle déterminant dans l'aide aux victimes des catastrophes. De quoi anticiper les crises à venir et limiter leurs effets sur la population.

Dans chaque Conseil Départemental la Sécurité Civile est représentée, et nous, Conseil Municipal, sommes un rouage indispensable pour la bonne application de ce plan de sauvegarde qui nous permet, en dehors des recensements officiels, de nous maintenir à jour concernant la diversité de la population de notre village (nouveaux venus, vieillissement, solitude, éloignement du bourg etc.) pour intervenir au plus juste lors d'une crise.

Il faut vous dire également que s'il n'y avait pas de P.C.S, le Préfet ne pourrait pas déclarer notre commune en catastrophe naturelle, s'il y avait lieu, ce qui fait qu'il n'y aurait pas d'indemnisation à ce titre de la part des assurances.



*La version complète du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est consultable en mairie et sera prochainement disponible sur [www.castel-sarrazin.fr](http://www.castel-sarrazin.fr)*

*Un premier bon réflexe... Conservez précieusement le carnet distribué en début d'année.*

# Une entreprise à l'honneur : *La Marmotte*

## Rencontre avec Alain Treville...

qui nous parle de sa société implantée depuis plus de 20 ans dans la commune.



**Question : Bonjour Alain. Vous êtes co-gérant de La Marmotte depuis plus de 20 ans. En quelques mots, pouvez-vous nous parler de votre parcours et de votre entreprise ?**

Originaire de la région bordelaise, je suis arrivé dans les années 60 sur Hagetmau avec mes parents [...] mon père travaillait dans une usine de tapisserie de sièges puis a monté sa propre affaire à Castaignos-Souslens. Plongé dans cet univers depuis mon plus jeune âge, j'ai découvert les rudiments de ce métier. Par la suite, j'ai rejoint mon oncle, gérant d'une usine de fabrication de sièges. J'ai travaillé avec lui jusqu'à sa retraite et ai appris le métier d'ébéniste. Lassé de ce travail d'usine répétitif dans lequel je ne m'identifiais plus, j'ai décidé de m'installer en tant qu'artisan restaurateur tapissier de sièges en 1976 sur Amou où j'y ai exercé pendant 20 ans avant d'arriver sur Castel.

En 1996, mon épouse Mme. Corredera Marie-Christine a eu l'idée d'ouvrir la brocante « La Marmotte » sur Castel: Je l'ai suivie dans ce beau projet, notamment en souvenir de mon paternel qui exerçait aussi cette activité. Dès le départ ; nous avons lancé deux activités, à savoir la brocante et la restauration de sièges et de literies. A cette époque, il y avait une très forte demande et nous attirions de nombreux curieux et chineurs qui découvraient nos métiers [...] nous avions de nombreux clients grâce aux bouches à oreille. L'activité de brocante marchait très fort avec plus de 30 visites par jour.

En plus d'être une brocante, « La Marmotte » c'est aussi « L'hôpital du fauteuil » ! Grâce à nos expériences professionnelles respectives, nous savons réparer tous types de sièges tels que des chaises, des fauteuils, des canapés [...] à l'aide de plusieurs procédés artisanaux de restauration comme le paillage, le cannage, l'ébénisterie et enfin la garniture. Nous ne faisons qu'exclusivement de la restauration. Nous ne fabriquons pas.

**Question : Qui sont vos clients ?**

Nous travaillons avec de nombreux particuliers et sommes présents sur pas mal de marchés toute l'année comme à

Tartas, Aire-sur-Adour, Morcenx, Peyrehorade et Dax. Nous faisons de nombreuses démonstrations pour faire découvrir notre métier aux clients et ainsi attirer toute leur curiosité. Bien que nous travaillons beaucoup avec une clientèle locale, nous avons aussi des clients de toute la France qui nous découvrent à tout hasard sur nos stands pendant leurs vacances. Ainsi ; nous travaillons pour la région bordelaise, la côte basque mais aussi la région parisienne. Quelques clients professionnels nous font également confiance tels que plusieurs ébénistes sur la côte basque.

Depuis plusieurs années, la raison d'être de notre métier a beaucoup évolué : Désormais ; nous ne travaillons plus beaucoup pour le quotidien des gens (sièges du quotidien) mais surtout pour le souvenir (conservation et restauration de souvenirs de familles). Seules nos activités de cannage et de paillage sont encore régulièrement sollicitées pour réparer les mobiliers du quotidien.

**Question : L'un de vos domaines d'activité est la brocante. Quelles curiosités pouvons-nous trouver chez La Marmotte ?**

Chez « La Marmotte », on peut y trouver des trésors cachés (rires) [...] ! Les clients pourront y trouver un peu d'ameublement, quelques bibelots mais aussi quelques pièces plus curieuses tels qu'un pèse bestiaux d'époque utilisé sur les marchés [...] c'est un objet qu'on ne trouve quasiment plus, il n'y en a plus des masses !

Le secret et le plaisir de la brocante, c'est de trouver un objet peu commun et de retracer toute son histoire.

**Question : En plus de votre activité de brocanteur, vous êtes également restauration de sièges. Quels types de sièges réparez-vous ? Par quels procédés ?**

Nous réparons tous types de sièges (chaises, fauteuils, canapés...) qui sont réparables et restaurables de manière fiable [...] Par conscience professionnelle, je me refuse de m'engager dans des restaurations qui ne tiendront pas. Maîtrisant tous les procédés de restauration, nous sommes en mesure de réparer un siège de A à Z !



De l'ébénisterie au paillage, du cannage jusqu'à la tapisserie tissu traditionnelle ou contemporaine, nous pouvons répondre à toute demande. Vivant dans l'ère de notre temps, nous acceptons tout à fait de marier « l'ancien avec le contemporain » du moment où le style de restauration contemporaine ne détruit pas l'image du siège d'un point de vue esthétique mais aussi fonctionnel [...] pour une restauration, nous laissons le libre-choix de la garniture et de la tapisserie à nos clients.

Pour les paillages, nous utilisons exclusivement des matières premières naturelles tels que la paille de seigle, de l'herbe de mer, de la cesque. Pour les cannages, nous utilisons de la canne de rotin ; c'est à dire l'écorce du rotin. Nous ne travaillons pas avec des matières synthétiques.

La restauration artisanale de sièges est une opération qui demande du temps et de la concentration. Par exemple, une restauration d'un siège en cannage demande entre 8 et 10 heures de travail. Une restauration d'un siège garni demande quant à elle entre 8 et 15 heures de travail. Enfin ; l'ébénisterie d'un siège peut nous réserver des surprises; il est donc très difficile de s'avancer sur des durées de travaux.

**Question : La réparation artisanale de tous ces sièges fait appel à de multiple(s) savoir(s)-faire. Comment les avez-vous appris ?**

C'est un héritage de famille ! Une grande partie de ma famille travaillant dans cet univers, j'y ai été plongé dès mon jeune âge ! J'ai appris le métier de tapissier auprès de mon père, le métier d'ébéniste auprès de mon oncle et le métier de sculpteur auprès d'un autre oncle. Grâce au partage de leurs expériences, j'ai acquis de solides bases que j'ai enrichi avec un gros travail de recherche et de nombreux essais [...] je me suis forgé ma propre expérience professionnelle. Le métier de restaurateur s'apprend en l'exerçant au quotidien. Contrairement à un artiste qui a une idée géniale et sait l'exprimer une fois mais sans être capable de le reproduire, l'aptitude primordiale d'un artisan est de prendre un objet tel qu'il y est et de savoir le rendre tel qu'il l'était auparavant !

**Question : Lors de nos passages devant vos locaux, le nom de la société La Marmotte interpelle toute notre curiosité. Pourquoi ce nom de société ? Une origine particulière ?**

Le nom d'entreprise « La Marmotte » est l'héritage d'une anecdote. A l'époque ; juste avant d'acheter à Castel, nous avons avec mon épouse, ouvert une boutique de brocante à Messanges uniquement ouverte du mois d'avril au mois d'octobre : Il fallait alors trouver un nom de celle-ci ! Le nom de La Marmotte est tout naturellement venu du fait que la période d'ouverture de la boutique correspondait à la sortie de l'hibernation hivernale des marmottes et que je suis un gros dormeur qui n'est pas du tout du matin (rires) ! Depuis ; nous avons toujours gardé ce nom d'entreprise qui nous a suivi à Castel-Sarrazin.

**Question : Quelles sont vos horaires d'ouverture ? Comment pouvons-nous vous contacter ?**

Les clients peuvent nous rendre visite sur les différents marchés tout au long de la semaine. Nous sommes présents à l'atelier les lundi, mardi et vendredi et fréquemment les jeudi et vendredi après-midi. Nous sommes joignables au 05 58 55 32 41 : Si nous ne répondons pas, nous invitons les clients à nous laisser un message pour que l'on revienne vers eux rapidement. Également ; les clients peuvent nous demander des renseignements et/ou nous soumettre leurs projets en écrivant à l'adresse email suivante [christinealain@sfr.fr](mailto:christinealain@sfr.fr).

**Alain, je vous remercie pour votre accueil et votre jovialité et vous souhaite une pleine réussite et épanouissement dans vos activités. A très bientôt autour d'un marché ou à l'atelier !**





## Octobre : à nous de jouer !

Les services du Conseil départemental analysent votre idée. Si elle est conforme au règlement, ils vous accompagneront pour la transformer en projet réalisable.



## Novembre : à vous de voter !

Les projets retenus sont soumis au vote. **Vous devez en sélectionner 3.** Ceux qui auront obtenu le plus de votes (dans la limite d'1,5 M€) seront réalisés en 2020-2021. Le catalogue des projets soumis au vote est **consultable sur [budgetparticipatif.landes.fr](http://budgetparticipatif.landes.fr)**, en mairie et à l'Hôtel du Département. Les projets sont classés par canton et par thématique.



## Qui peut voter ?

*Tout le monde à partir de 7 ans*

## Comment voter ?



Dans les urnes installées en mairie



Sur le site internet [budgetparticipatif.landes.fr](http://budgetparticipatif.landes.fr)



## Décembre : les résultats !

Les Landes, le Département

Département des Landes  
23 rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan cedex  
Tél. : 05 58 05 40 40  
Contact : [bpc40@landes.fr](mailto:bpc40@landes.fr)



**BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN**

[budgetparticipatif.landes.fr](http://budgetparticipatif.landes.fr)

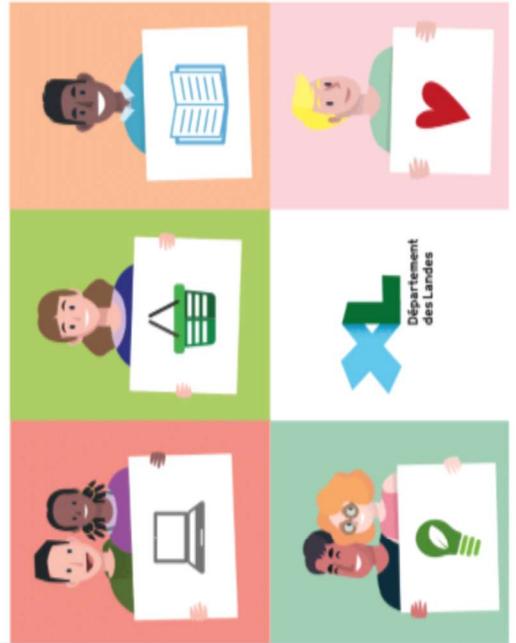
● esens-creation.fr - Impression : Sodal Lacoste-Boque - Juin 2019



**DÉPOSEZ VOS IDÉES**

**BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN**  
*Les Landes vos idées*

jusqu'au **30 septembre**



**DÉPOSEZ  
VOS IDÉES**  
comment ça  
marche ?

**JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE**  
Les Landaises et les Landais ainsi que toute personne manifestant un intérêt pour le département peuvent déposer une ou plusieurs idées de projets au bénéfice des Landes et de sa population.



*à partir de 7 ans,  
de manière individuelle  
ou collective*



#### TOUT LE MONDE

Le dépôt d'une idée se fait à partir de 7 ans, de manière individuelle ou collective : association, collectif non constitué (en famille, entre voisins, entre amis, enfants d'une même classe ou d'un même établissement, etc.).

#### DÉPOSEZ VOS IDÉES



Dans toutes les mairies et à l'Hôtel du Département



Par mail  
bpc40@landes.fr  
Sur le site  
budgetparticipatif.landes.fr



Par courrier  
Département des Landes  
23 rue Victor Hugo  
40025 Mont-de-Marsan cedex

*Les Landes  
vos idées*

## Pour financer des projets d'investissement

### Des travaux ou l'achat de matériel



Le Budget Participatif Citoyen (1,5 M€) peut financer uniquement des travaux ou l'achat de matériel. Il ne finance aucun emploi.

### Un budget maîtrisé



Pour être éligible, chaque idée doit avoir une portée collective et ne pas dépasser 100 000 €.

### 10% du budget pour les 7-20 ans



10 % de l'enveloppe globale soit 150 000 € sont réservés à des idées déposées par des jeunes de 7 à 20 ans.

### Les domaines d'action



Les idées doivent être compatibles avec les domaines d'action du Conseil départemental : solidarités, éducation, jeunesse, sport, environnement et cadre de vie, tourisme et loisirs, culture et patrimoine, numérique et développement local, agriculture et forêt, développement durable, sécurité routière.

*Mon idée est-elle conforme au règlement ?*



Avant de la déposer, consultez le règlement en mairie ou sur [budgetparticipatif.landes.fr](http://budgetparticipatif.landes.fr)



## **AMICALE SARRAZINE DU LUYOT**

L'Amicale Sarrazine du Luyot, c'est l'association, amicale et dynamique, des anciens, des aînés, des retraités, et des « vieux. » pour les très jeunes. Tous se retrouvent pour partager un peu de vie, assouvir une passion des cartes, apaiser une envie de marche, ou, au gré de la programmation, être un organisateur, en février, de l'exposition vente d'oiseaux exotiques et avicoles, un gourmet en avril et en octobre (repas offerts), un voyageur en septembre.

Cette année, nous avons pris le chemin de la Basse Navarre où dans la vallée de l'Arberoue on découvre les grottes d'Isturitz et d'Oxocelhaya, situées à l'intérieur d'une même colline, exactement l'une en dessous de l'autre, et pourtant totalement différentes.

Avec la plus basse, Oxocelhaya, on plonge dans une féerie de formes et de couleurs. Tout y est en abondance : stalactites, stalagmites, colonnes, drapés, cascades pétrifiées... C'est étonnant ce que « dame nature » peut édifier avec un peu de temps et quelques gouttes d'eau.

A l'opposé, Isturitz ne présente que l'austérité sombre de la roche. Mais cette spacieuse caverne, classée aux monuments historiques, fut un habitat préhistorique important. Occupée depuis - 80 000 ans, les archéologues ont collectés plus de 50 000 objets, certains sans doute fabriqués en série (déjà), d'autres remarquables par leur qualité artistique. En phase de développement, son aire d'influence pouvait aller de la Dordogne jusqu'aux Cantabres au nord de l'Espagne. Notons que cette vie sociale se déroulait pendant la dernière glaciation (de - 70 000 à - 12 000) et qu'à certaines périodes, dans les Hautes Pyrénées, les glaciers descendaient jusqu'à 400 mètres d'altitude.

Plus tard, au château de Camou, nous avons découvert une exposition de 34 maquettes fonctionnelles, reproduisant, à l'échelle, les machines dessinées par Léonard de Vinci et Francesco di Giorgio .... Une vision futuriste du quinzième siècle Puis, le voyage s'est terminé par la visite de la cave de Bellocq, vers Puyoo.

Cette année, en septembre 2019, nous irons prendre l'air à Arcachon, avec une promenade en bateau ...et d'autres choses intéressantes.



Castel-Sarrazin  
• COMITÉ DES FÊTES •



*Le Comité des fêtes de Castel-Sarrazin est une association loi 1901 d'une quarantaine de bénévoles qui organise durant l'année des manifestations et fêtes sur la commune. L'adhésion y est gratuite et est ouverte à tous ! Vous souhaitez rejoindre l'équipe et passer de bons moments ? Renseignements auprès d'un membre du bureau ou auprès de Jeremy au 06 42 67 68 06.*

## Des fêtes patronales croquées à pleines dents !

**E**n ce début du mois de septembre, tout le village, tout le pays sarrazin était en effervescence à l'occasion des fêtes patronales. Avec un programme en parti inédit, le public a répondu nombreux aux animations proposées par le Comité des fêtes. À commencer par vendredi soir, où les daltons de la classe 2020 ont ouvert de manière tonitruante les agapes festives. Les fêtes s'en sont suivies d'une belle soirée repas avec plus de 340 convives, le tout dans une ambiance des grands soirs avec la banda la Criqueña.



Samedi, les coursayres se sont régalés d'une belle course landaise proposée par les hommes à la devise verte et blanche de la ganaderia Deyris. Bien que physiquement affaiblie par une rude saison, la cuadrilla a proposé un spectacle de qualité. On retiendra notamment les exploits d'un Louis Navarro des grands jours face à la cache sans corde, mais aussi l'excellente maîtrise du maître des sauteurs, Fabien Napias qui participait à l'une de ses dernières courses.

En soirée, la fête battait son plein avec le grand repas moules-frites. Dans une ambiance musicale des plus chaudes, plus de 350 convives ont enflammé la piste de danse jusqu'au bout de la nuit.

Au troisième jour des festivités, après le recueillement à la messe des fêtes et le beau concert musical proposé par les jeunes musiciens du village, les fêtards se sont retrouvés une dernière fois autour de la table pour partager la sardinade.



Dimanche après-midi, sous un soleil radieux, les pitchouns, mais aussi les grands, étaient très nombreux pour s'amuser aux structures gonflables et aux bulles géantes Air Bubble, sur les verdure du village.

À Castel-Sarrazin, la fête fut belle tout le week-end et croquée à pleines dents.

**Le comité des fêtes remercie le public répondant toujours au rendez-vous et remercie également toutes les entreprises partenaires et les bénévoles. Sans toutes ces énergies...la fête ne pourrait vivre !**



## Une fête de printemps à émotions pour le cinquantième anniversaire du comité des fêtes

**A**u printemps dernier, tout le village était en fête pour célébrer le 50e anniversaire du Comité des fêtes avec au programme, son tout premier concours landais auquel ont accouru en nombre les coursayres. Ce samedi 18 mai, près de 300 personnes découvraient en piste huit écarteurs enthousiastes et motivés, qui ont régalié d'un beau spectacle face aux sérieuses pensionnaires des ganaderias Maynus et de La Mecque. Un samedi de course digne des fêtes patronales de septembre !

Après une éliminatoire rudement disputée, le public a eu plaisir d'assister à un concours final des plus intéressants avec le jeune écarteur Clément Perrin, qui a suscité beaucoup d'émotion dans ses figures, mais aussi un champion des jeunes écarteurs, Morgan Checchin, prêt à prendre tous les risques devant les dures coursières pour remporter le graal. Néanmoins, c'est d'une main de maître que l'ancien champion de France des écarteurs, Vincent Muiras, a remporté ce concours, le maîtrisant à la perfection de bout en bout. Gladiateur de l'arène, il a affronté avec bravoure les pensionnaires des deux ganaderos en tournant des écarts de qualité et millimétrés, notamment face aux très sérieuses pensionnaires Estanille et Espéranza. Le Chalossais Christophe Lacoste a remporté, lui, le prix du bétail, rudement disputé avec la présentation de coursières de premier choix par les deux ganaderos.



En soirée, plus de 200 gourmands se sont retrouvés autour de la table pour la soirée « cochon de lait ».

### En piste pour les fêtes patronales !

**C**e vendredi 28 juin, les bénévoles se réunissaient pour préparer le programme des agapes festives de septembre. Un programme 2019 légèrement revisité qui plaira à coups sûrs à tous les publics.

A noter l'ouverture musicale des fêtes inédite avec l'orchestre des jeunes musiciens du village. Après avoir animé depuis près de 10 ans l'apéritif dominical des fêtes, ils se lancent ce nouveau défi pour ce rendez-vous traditionnel des fêtes. Le comité et les musiciens comptent sur vous pour venir les encourager et admirer leur travail ! Côté menu ; les cuistots du comité régaleront les papilles des plus jeunes en proposant un repas « burger ». L'entrecôte/frite sera toujours au rendez-vous pour les plus gourmands.

Pour le samedi ; on ne change pas un programme qui gagne ! Le comité fera donc de nouveau appel aux pensionnaires de Jean-Louis Deyris et à la cuadrilla Christophe Avignon, comptant parmi ses effectifs le Champion de France des Sauteurs en titre, Kevin Ribeiro.

En soirée...nul doute que la grosse ambiance sera au rendez-vous pour la soirée moules/frites avec la banda « Los Clarineros » et le podium « Jean-Mi Animation » ! Une soirée des plus enflammées annoncée.

Le lendemain, le repas « Sardinade » quelque peu revisité ainsi que les jeux gonflables et les batailles d'ARCHERY BUMP seront de la partie pour divertir toutes les générations !

**NOTE DANS VOS AGENDAS...RENDEZ-VOUS POUR LA FÊTE DU VILLAGE LES 6-7-8 SEPTEMBRE !** 🍷



# Le carnet d'état civil

Du 01/08/2018 au 31/07/2019



Carnet Rose

## Ils nous ont rejoints

*Le 13 novembre 2018 à Dax – Raphaël MEILHAN  
Le 26 novembre 2018 à Dax – Léa SAINT AUBIN  
Le 03 décembre 2018 à Dax – Léa SOULANNE PROOT  
3 autres naissances*



## Ils se sont dits oui

*Le 04/08/2018 – Romain CURT et Charlotte BLETTON  
Le 22/12/2018 – Sylvain PEYRAU et Sophie BAREITS  
Le 20/04/2019 – Didier DUGUIT et Stéphanie PICARD*



## Ils nous ont quittés

*Le 22/04/2019 – Nicole SARRABERE épouse DUSSARRAT  
Le 17/06/2019 – Jeanne BARROUILLET veuve MOLIA  
Le 10/07/2019 – Michel LASSEGUE*

*En raison de l'application de la nouvelle réglementation européenne relative au renforcement de la protection des données personnelles (RGPD), les informations du carnet d'état civil (naissances, mariages) ne sont désormais plus des informations publiques et leur publication doivent faire l'objet d'un consentement explicite préalable des intéressés (accord écrit) et/ou à défaut de la famille, des proches.*

*Pour exprimer celui-ci et paraître dans le carnet d'état civil du bulletin municipal, nous vous invitons à contacter la mairie ou écrire à l'adresse suivante : [communication@castel-sarrazin.fr](mailto:communication@castel-sarrazin.fr)*



## MEMENTO PRATIQUE



### **MAIRIE**

#### Adresse et coordonnées

Mairie de Castel-Sarrazin

2, Route de l'Océan

40 330 CASTEL-SARRAZIN

Tél. : 05 58 89 31 05

Fax : 05 58 55 37 95

E-mail : [mairie.castelsarrazin@wanadoo.fr](mailto:mairie.castelsarrazin@wanadoo.fr)

#### Ouverture du secrétariat

Mme. Peyraube Marie-Christine, secrétaire de mairie vous accueille sans rendez-vous :

- Le Lundi de 14h00 à 19h00
- Le Mardi de 08h00 à 12h00
- Le Jeudi de 08h00 à 12h00
- Le Samedi de 10h30 à 12h30

La secrétaire de mairie vous recevra dès qu'elle sera disponible. Elle fait de son mieux pour limiter votre temps d'attente.

### **ÉCOLE PUBLIQUE**

Téléphone : **05 58 89 34 67**



### **CIMETIERE**

Columbarium

#### **Tarif de la concession :**

10 ans : 200€

20 ans : 400€

30 ans : 600€

## **ARRÊTÉ MUNICIPAL : INTERDICTION DE LA DIVAGATION D'ANIMAUX**



**ARRÊTÉ  
MUNICIPAL**

Face à la recrudescence ces derniers mois de chiens errants sur l'étendue du territoire communal causant des dégâts sur les élevages, la municipalité souhaite sensibiliser les propriétaires de chien, afin de leur rappeler l'arrêté municipal en vigueur depuis janvier 2013 interdisant la divagation d'animaux sur l'espace publique.

**Elle rappelle également que l'amende en cas de non-respect est passée de 32 à 68 €. Les contrôles seront renforcés.**

## **NOUVEAU REGLEMENT DU DEPOT DE GRAVATS**

Depuis le 08 juillet 2019, suite à des abus répétés, l'accès au dépôt de gravats du Vieux-Bourg est autorisé aux heures d'ouverture ci-après pour **les seuls habitants de la commune** :

- **Le Mardi et le Jeudi de 08h30 à 18h00,**
- **Le Samedi de 9h00 à 17h00 (sauf jours fériés).**

**Seuls sont autorisés les dépôts de gravats et les déchets verts. En cas de non-respect, une fermeture définitive sera inévitable.**

## **PERMANENCE DU CONCILIATEUR DE JUSTICE**

**M. LARRERE Jean-Luc (conciliateur de justice)** : Permanence 1 fois par mois de 09h00 à 12h30 à la mairie d'Amou

*Renseignements et prise de rendez-vous auprès de la mairie d'Amou au 05 58 89 00 22*

**Rôle** : Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.



**TOUTES LES INFOS PRATIQUES DU QUOTIDIEN ET L'ACTUALITE DE LA COMMUNE SUR SON SITE INTERNET ET SA PAGE FACEBOOK !**



<https://www.castel-sarrazin.fr/>

*Une seule adresse internet pour trouver...*

*La vie de la commune (agenda...),  
Les informations pratiques du quotidien,  
Les démarches administratives,  
Les menus du restaurant scolaire,  
L'annuaire des associations,  
L'annuaire des entreprises  
Et pleins d'autres informations (photos, articles...)*



**DECHETTERIES DU SIETOM**  
Horaires d'ouverture

**Tel : 05 58 98 57 57**

Site internet : <http://www.sietomdechalosse.fr/>

		<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>	<b>SAMEDI</b>
<b>AMOU</b>	Rte de Gaujacq	13h30-17h		13h30 - 17h		9h - 12h30	13h30 - 17h
<b>POMAREZ</b>	Chemin du Yout	9h - 12h30		9h - 12h30		13h30 - 17h	9h - 12h30

*Ordures ménagères : Une seule collecte hebdomadaire le jeudi matin.*



## PERMANENCES MEDICALES – URGENCES

- ❖ En **semaine** à partir de **20h00 => 8h00**
- ❖ Le **samedi** à partir de **12h00**
- ❖ Le **dimanche** et **jours fériés** toute la journée

**Pour les LANDES : 05 58 44 11 11**

## ASSISTANTE SOCIALE

Bâtiment Conseil Départemental (sur parking RDTL et pompiers, face à Intermarché)

**Madame FEUILLET** prend sur rendez-vous, du lundi au vendredi de **9h à 10h** au **05 58 76 06 12** pour consultation au bureau ou à domicile,

**En cas d'urgence s'adresser au  
Centre Médicosocial d'Hagetmau : tél : 05 58 79 32 25**

## FEDERATION 3977 CONTRE LA MALTRAITANCE

Centre d'écoute contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés



ALMA40 - BP 323 - 40 107 DAX CEDEX. Tel : 05 58 35 66 77 (Permanence téléphonique le lundi de 9h00 à 12h00)

Numéro national d'appel : 39 77 (du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00)

## PERMANENCES ADMR



62, Rue Du Moulin à AMOU  
Téléphone et télécopie : **05 58 89 24 75**  
E-mail : [amou@fede40.admr.org](mailto:amou@fede40.admr.org)

Castel-Sarrazin dépend d'Amou pour l'Aide à Domicile, une permanence est tenue par des bénévoles le :

- **Mardi** et **jeudi après-midi** de **14h00 à 17h00**.
- Votre délégué de village est : **Xavier TORRES**  
554, Route de Lacrique  
40 330 CASTEL-SARRAZIN

**05 58 89 88 89**

## ASSISTANTE MATERNELLE

- ☞ Madame **Clémence LIE** - 113, Lotissement LAVIE, tél : **06 98 53 45 32**
- ☞ Madame **Stéphanie MORA** - 4, Lotissement BOULOU, tél : **05 58 55 33 18**
- ☞ Madame **Marie-Christine POURRET** - 80, Lotissement LAVIE, tél : **05 58 98 81 14**
- ☞ Madame **Périne BEUDAERT** - 897, Route d'Arsague, tél : **06 29 69 20 21**

## AIDE À DOMICILE

- ☞ Madame **Sandrine TERRIER** - 201, Route du Boulou, tél : **06 37 40 82 20**
- ☞ Madame **Séverine REDONNET** - 197, Route de Messeps, tél : **06 99 55 22 99**

## OSTÉOPATHE

- ☞ Monsieur **Florian BERTHAULT** - 320, Route de l'église, tél. **06 80 73 21 37**



Le Secours Catholique a ouvert une boutique solidaire à Amou, 102 rue Bourgade, où toute personne, sans distinction : sociale, religieuse, raciale est accueillie à bras ouverts.

Un grand choix de vêtements en très bon état et à petits prix est à votre disposition le :

MERCREDI	SAMEDI	DIMANCHE
15 h 00 > 18 h 00	10 h 00 > 12 h 00	10 h 00 > 12 h 00



Été comme hiver, la solidarité ne différencie pas les saisons : La permanence des Restos du Cœur à Castelnau-Chalosse (localisée à l'ancienne conserverie de foie-gras) est ouverte toute l'année pour ceux qui sont dans le besoin le

**Vendredi de 14H00 à 17h00**



CASTEL -  
SARRAZIN



Castel-Sarrazin  
COMITÉ DES FÊTES

# Plan sécurité

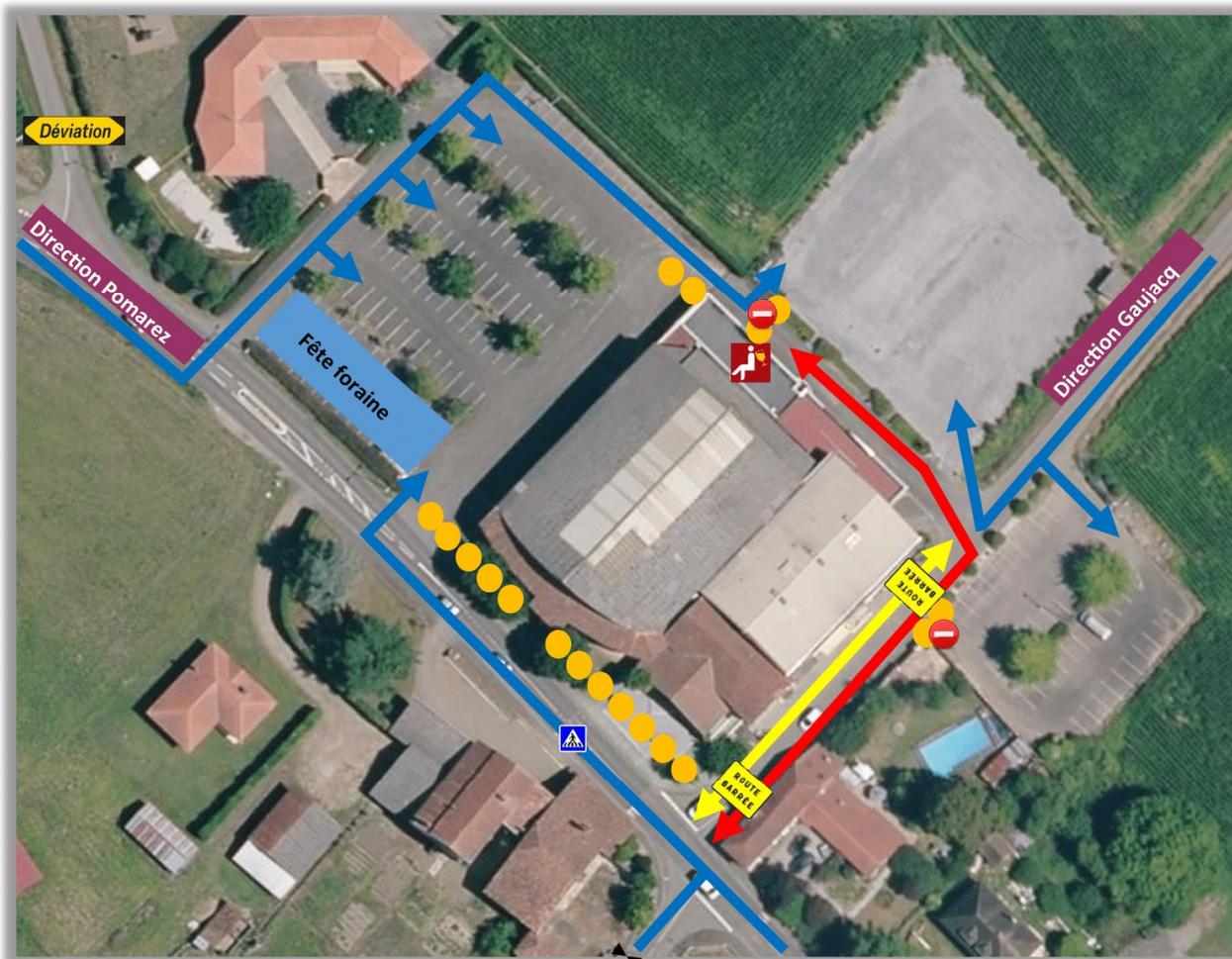
## Fêtes patronales 2019

Comme en 2018, pour garantir la sécurité des festayres durant le weekend de fête, des mesures seront mises en place par le comité des fêtes et la commune de Castel-Sarrazin : Point-repos, espace piétonnier, axe rouge, accès parkings et déviations routières.

→ La portion RD399 en direction de Gaujacq sera fermée du 06/09 à 17h00 jusqu'au 08/09 à 18h00.

Une déviation sera mise en place par la « Route du Boulou », « Route du Moulin » et la « Route du Vieux-Bourg ».

→ Il est conseillé de respecter les accès parkings en son fonction de sa provenance et le passage piétons.



### Légende :

	Route barrée		Passage piétons		Obstacle (plot, véhicule...)
	Axe rouge (accès secours)		Route barrée		Point-repos (ven & sam à partir de 02h00)
	Accès parkings recommandés		Accès interdit		Déviation



# CASTEL-SARRAZIN

FÊTES PATRONALES 2019

DU 6 AU 8 SEPTEMBRE 2019

**VENDREDI 6 SEPTEMBRE - Soirée gourmande**

20h30 **GRAND REPAS DES FÊTES** aux arènes couvertes

MENU : Tourin, assiette gourmande sarrazino, entrecôte au barbecue/frites, fromage, tartelette aux pommes, café, vin compris **14 €**

MENU ENFANT : burger maison/frites, tartelette aux pommes **7 €**

Animation musicale toute la soirée avec l'orchestre des musiciens du village "LOUS VACANCIES BAND"

23h00 **BAL DISCO** avec le podium «JEAN MI ANIMATION»

**SAMEDI 7 SEPTEMBRE - Journée coursayre**

17h00 **GRANDE COURSE LANDAISE DE COMPÉTITION**

COMPTANT POUR LE CHALLENGE LANDES-BÉARN

Ganaderia **DEYRIS**

Cuadrilla **CHRISTOPHE AVIGNON**

Débisaire : Gérard FORTAGE - Musique : Société Musicale Amolloise

ENTRÉE GÉNÉRALE

**14 €**

AJC **5 €**

GRATUIT jusqu'à  
**12 ans**

19h45 **VIN D'HONNEUR à la salle polyvalente**

offert par l'Union des Clubs Taurins Paul RICARD

20h30 **Soirée MOULES/FRITES ou GRILLADES** à la salle polyvalente

MENU : Moules/frites ou Grillades/frites, fromage, gâteau basque, café, vin compris **10 €**

MENU ENFANT : Grillades/frites, gâteau basque **6 €**

Animation musicale avec la banda "LOS CLARINEROS"

22h45 **SUPER BODEGA GÉANTE** avec le podium «JEAN MI ANIMATION»

**DIMANCHE 8 SEPTEMBRE - Journée détente**

11h00 **MESSE SOLENNELLE**

12h30 **APÉRITIF** offert par le comité des fêtes à la salle polyvalente

13h30 **SARDINADE à la salle polyvalente**

MENU : melon/jambon du pays, sardines à la plancha ou araignée de porc/risotto, omelette norvégienne, café, vin compris **12 €**

Réservations obligatoires avant le 28 août auprès de Marylène au 06 32 53 04 72 ou Jérémy au 06 42 67 68 06

A partir de 15h30 **STRUCTURES GONFLABLES** pour les pitehous à proximité des arènes - GRATUIT

16h00 **DÉCOUVERTE «ARCHERY BUMP»** pour tous âges à proximité des arènes  
Un mix de paintball et de tir à l'arc avec des boules en mousse ! une belle partie de rigolade en perspective - GRATUIT

Tout le long des fêtes, FÊTE FORAINE pour les plus jeunes

Vu, le Maire - Vu, Le Président du Comité des Fêtes